

ROUTAGE ACHEMINEMENT PRESSE



Fiche produit

◆ LE PRODUIT

ROUTAGE PRESSE est le référentiel des centralisateurs des codes postaux et des codes CEDEX de France extraits des données de Production de La Poste. Ce référentiel fait l'objet d'une mise à jour par les conseillers du CDA (Centre de l'Adresse de Libourne) à partir des modifications d'organisation transmises par le réseau Postal.

ROUTAGE PRESSE contient les 6 300 codes postaux et 20 000 codes CEDEX par bureau distributeur et centralisateur.

◆ L'OFFRE

ROUTAGE PRESSE est produit tous les mois et il est disponible en début de mois en version complète et mise à jour.

Il est le complément au carnet de routage donnant les lieux et heures limites de dépôt.

◆ LE PRINCIPE

Les routages Presse consistent en une préparation des envois de presse pour les services acheminement de La Poste en fonction des bureaux distributeurs.

Selon le niveau de service choisi par l'éditeur, il existe deux types de routages décrits dans les spécifications techniques SP8855 volume 3 "Routage logique" de La Poste (téléchargeables sur le portail Presse, à l'adresse : <https://portail-presse-poste.net-courrier.extra.laposte.fr/prestataire-de-gestion-dabonnement-ou-de-routage>)

- Le routage Presse urgente : pour les exemplaires à distribuer en J/J+1 et J+2 après la date de dépôt,
- Le routage Presse et Presse à tarif économique : pour les exemplaires à distribuer en J+4 et J+7 qui se distingue du précédent en sens qu'il ajoute la constitution d'un nouveau type de liasse par centralisateur PIC, sous certaines conditions précisées dans l'avenant au contrat Presse éditeur de La Poste.

Les routages Presse concernent les journaux à destination de la France métropolitaine, MONACO, ANDORRE, D.O.M., T.O.M. et Collectivités Territoriales quel que soit le lieu de dépôt.

Le même fichier donne à la fois les informations relatives au routage acheminement Presse. Il correspond uniquement à l'indicateur de tri des carnets de routage Presse.

Il ne fournit aucun renseignement sur la réglementation des journaux routés du régime intérieur ni sur les heures limites de dépôt.

Pour avoir ces informations, l'utilisateur du fichier doit se reporter aux carnets de routage, chapitres "LIEUX ET HEURES LIMITEES DE DEPOT" et "REGLEMENTATION", ou se renseigner localement à La Poste.

Par ailleurs, les modalités du routage de presse sont décrites et consultables sur le site internet de La Poste : www.presse-poste.com

Le routage acheminement concerne à la fois les Codes Postaux généraux (bureaux distributeurs) et les Codes Postaux spécifiques (bureaux suivis de la mention "CEDEX", "ARMEES", "NAVAL", "AIR", "SP"...).

Les indications de routage d'ANDORRE sont données par des enregistrements "renvoi" dans le fichier magnétique et sont mentionnées dans les carnets de routage en tête du département des PYRENEES ORIENTALES.

La principauté de MONACO (Code postal 98000 précédé de la mention MC) et son bureau CEDEX (codes spécifiques n° 98001 à 98090) figurent par contre au présent fichier.

La mise à jour des fichiers clients sur le plan du code postal et du code CEDEX est un préalable indispensable à tous les travaux de routage.

Cas du ROUTAGE en Presse Urgente à partir d'une ville de province : Le routage Presse Urgente peut désormais être utilisé par les magazines et journaux routés des villes de province. En effet, tous les Centralisateurs sont utilisables ainsi que les codes côtés.

Les principales rectifications qui affectent le routage Presse sont les suivantes :

- Changement de bureau distributeur
- Cas de regroupement de bureaux
- Changement de côté de tri routage
- Affectation de nouveaux codes CEDEX
- Suppression de codes CEDEX

◆ LES FICHIERS

Chaque fichier a les caractéristiques suivantes :

- volume d'environ 2 Mo
- Fichier complet : enregistrements de taille fixe, de longueur 80 caractères (hors caractères de fin de ligne et de fin de fichier).
- Fichier de mises à jour : enregistrements de taille fixe, de longueur 80 caractères (hors caractères de fin de ligne et de fin de fichier).

Chaque fichier contient 3 types d'enregistrement :

- l'article logique «renvoi»

Ces enregistrements sont des commentaires qui donnent les particularités du routage de certains Codes Postaux, notamment ANDORRE (correspondant aux renvois des carnets de routage Presse).

- l'article logique «centralisateur» (Centre de Traitement du Courrier (CTC))

Ces enregistrements donnent la correspondance entre le code à trois chiffres et le libellé du service d'acheminement : les Centralisateurs. Il y a en principe un centralisateur par département sauf quelques départements qui en ont deux (exemple: le 92 Hauts de Seine) et d'autres qui n'en ont pas.

- l'article logique «code» (codes postaux et code CEDEX)
Ces enregistrements donnent pour chaque Code postal les indications de routage pour chacun des deux routages possibles :

Liasse par centralisateur PPDC
Liasse par centralisateur PIC

Critères de tri

- Article «centralisateur» : N° du centralisateur
- Article «code» : Code postal

Légende : zone avec * renseignée dans le fichier mise à jour

1. Article logique « renvoi »

Zone	Description	Taille	Valeur
1	Type d'article logique	1	1
2	Filler	3	
3	Code de renvoi	2	
4	Identification ligne	1	A à Z
5	Filler	1	
6	Type de renvoi	3	
7	Type de routage	1	
8	Texte d'une ligne de renvoi	68	

2. Article logique « centralisateur »

Zone	Description	Taille	Valeur
1	Type d'article logique	1	2
2	Filler	3	
3	Numéro du centralisateur	3	
4	Filler	1	
5	Indicateur impression	1	
6	Filler	1	
7	Libellé du centralisateur	35	
8	Libellé réduit du centralisateur	17	
9	Code site de dépôt (département+site)	6	
10	Filler	12	



LA POSTE
SOLUTIONS BUSINESS



3. Article logique « code »

Zone	Description	Taille	Valeur
1	Type d'article logique	1	3
2	Filler	1	
3	Code postal	5	
4*	Code de mise à jour	1	I/A/R
5	Indicateur distribution vespérale	1	
6	Indicateur type code postal	1	
7	Libellé bureau distributeur	26	
8	Code du 1 ^{er} renvoi	2	
9	Code du 2 nd renvoi	2	
10	Code site de dépôt (département)	2	
11	N° centralisateur routage Presse PPDC	3	
12	Côté de tri routage Presse	2	
13	N° centralisateur routage Presse PIC	3	
14	Filler	2	
15	Plan de tri PIC (PTR)	5	
16	Code site de dépôt (site)	4	
17	Filler	1	
18	Supplément étiquette	14	
19	Indicateur découpage	1	
20	Code de regroupement	3	

◆ LES DONNEES

CODE POSTAL (5 caractères numériques) : cette zone contient les codes postaux correspondant à la distribution d'une ou plusieurs localités et les codes CEDEX affectés aux bureaux distributeurs CEDEX.

INDICATEUR DISTRIBUTION VESPERALE (1 caractère alphanumérique)

Les valeurs sont :

«.» : pas de distribution l'après midi

«1» : distribution l'après midi

INDICATEUR TYPE CODE POSTAL (1 caractère alphanumérique) :

Les valeurs sont :

«.» : code postal

«1» : code CEDEX

LIBELLE BUREAU DISTRIBUTEUR (26 caractères alphanumériques) : il s'agit du libellé du bureau distributeur pour les codes postaux et du libellé du bureau CEDEX pour les codes CEDEX.

CODE SITE DE DEPOT BUREAU DISTRIBUTEUR (6 caractères alphanumériques) : code du bureau distributeur découpé en département sur 2 caractères et en site sur 4 caractères.

CODE DU 1^{ER} RENVOI (2 caractères alphanumériques) : identification du 1^{er} renvoi donnant les commentaires de certains codes postaux.

CODE DU 2^{ème} RENVOI (2 caractères alphanumériques) : identification du 2nd renvoi donnant les commentaires de certains codes postaux.

IDENTIFICATION LIGNE (1 caractères alphabétiques) : numéro de ligne d'édition à l'intérieur du renvoi.

TYPE DE RENVOI (3 caractères alphanumériques) :

Les valeurs sont :

«.» : le routage s'applique à un ou plusieurs bureaux

«n° département» : le renvoi s'applique à l'ensemble du département

TYPE DE ROUTAGE (1 caractères alphanumériques) : les valeurs sont :

«.» : la ligne de renvoi concerne les routages Presse et Presse urgente

«1» : la ligne de renvoi concerne les routages Presse urgente

«2» : la ligne de renvoi concerne les routages Presse

TEXTE D'UNE LIGNE DE RENVOI (68 caractères alphanumériques) : ligne d'édition correspondant au renvoi.

NUMERO DU CENTRALISATEUR ROUTAGE PRESSE PPDC : (3 caractères alphanumériques) : identifie le centralisateur. Permet de faire le lien avec la zone 3 de l'Article logique « centralisateur » afin d'afficher le Libellé du centralisateur PPDC.

NUMERO DU CENTRALISATEUR ROUTAGE PRESSE PIC : (3 caractères alphanumériques) : identifie le centralisateur. Permet de faire le lien avec la zone 3 de l'Article logique « centralisateur » afin d'afficher le Libellé du centralisateur PIC.

PLAN DE TRI PIC (PTR) : Zone géographique, à l'intérieur de la zone de compétence d'une PIC, définie par un ensemble de codes postaux.

COTE DE TRI ROUTAGE (2 caractères alphanumériques) : identifie le côté de tri du centralisateur pour les routages Presse et Presse à Tarif Economique d'une part et Presse urgente d'autre part.

LIBELLE CENTRALISATEUR (35 caractères alphanumériques) : libellé du CTC (centralisateur). Dont PPDC, PIC, PDC.

LIBELLE REDUIT CENTRALISATEUR (17 caractères alphanumériques) : libellé réduit du CTC (centralisateur). Dont PPDC, PIC, PDC.

CODE SITE DE DEPOT CENTRALISATEUR (6 caractères alphanumériques) : code du centralisateur avec 2 caractères pour le département et 4 caractères pour le site.

INDICATEUR IMPRESSION (1 caractère alphanumérique)

Les valeurs sont :

«.» : pas d'impression n° de département à la suite du libellé de routage

«1» : impression n° de département à la suite du libellé de routage

SUPPLEMENT ETIQUETTE (14 caractères alphanumériques) : indications complémentaires à rajouter au libellé du bureau sur les étiquettes en cas de formation de sacs ou liasses directes.

INDICATEUR DECOUPAGE (1 caractères alphanumériques) : les valeurs sont :

«A» : Corse du Sud

«B» : Haute Corse

«1 à 8» : troisième chiffre du numéro de département pour les D.O.M. et TOM

«.» : 2 premiers caractères du département

CODE DE REGROUPEMENT (3 caractères alphanumériques) : ce code est le premier code spécifique d'une série continue ou discontinue dans le cas d'un bureau CEDEX. Lorsqu'il y a plus de six exemplaires à destination d'un bureau distributeur, une liasse doit être constituée pour ce bureau.

Dans le cas où plusieurs codes ont le même bureau distributeur (CEDEX, NAVAL par exemple), la confection des liasses doit alors se faire en comptant les exemplaires au niveau de ce bureau distributeur et non au niveau de chaque code. S'il n'y a qu'un seul code, cette zone est à blanc.

Exemple : Le code de regroupement de la série 57101 à 57109 et 57311 à 57319 THIONVILLE CEDEX est le code 101

CODE DE MISE A JOUR (1 caractère alphanumérique) :

- s'il s'agit d'une insertion d'un enregistrement, le code sera I.
- s'il s'agit d'un remplacement d'un enregistrement, le code sera R.
- s'il s'agit d'une annulation d'un enregistrement, le code sera A.

Clé de mise à jour :

Article «code» : Code postal

◆ **PRODUITS COMPLEMENTAIRES**

- Gamme Validation Adresse
HEXAVIA : référentiel des voies de France
HEXACLE : référentiel des numéros dans les voies
CEDEXA : référentiel des adresses CEDEX des entreprises
- Gamme Routage Presse
ROUDIS National : indicatifs de distribution pour le routage de la Presse
ROUTAGE Presse : centralisateurs pour le routage de la Presse
ROUTAGE International : bureaux d'échange pour le routage international de la Presse

◆ **CONTACTS**

Rediffuseur des référentiels géographiques :

AMABIS
31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
92342 BOURG LA REINE CEDEX

Direction commerciale :
Tél : 01 45 36 45 00
e-mail : amabis@amabis.com
Internet : www.amabis.com

Normalisation :

AFNOR
Tél : 01 41 62 76 44
Fax : 01 49 17 90 00
Site : www.afnor.fr